

2 0 2 3

# R A P P O R T

## Développement **durable**

---

Communauté d'agglomération  
de l'Ouest Rhodanien



 Ouest **Rhodanien**  
Communauté d'agglomération

# 01

## **La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère**

- A - Fil rouge du Projet de territoire, la transition écologique et énergétique est la colonne vertébrale des actions de la COR **p. 4**
- B - Un accompagnement reconduit pour les porteurs de projets publics et privés **p. 11**
- 

# 02

## **La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources**

- A - La protection des espaces porteurs de biodiversité **p. 16**
- B - Une ressource en eau fragile qu'il faut continuer à préserver **p. 19**
- C - Le sol, une ressource qui se fait toujours aussi rare **p. 21**
- D - Une collecte et une gestion des déchets toujours en recherche d'exemplarité **p. 22**
- 

# 03

## **La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations pour l'épanouissement de tous les êtres humains**

- A - Une politique culturelle proche du public **p. 24**
- B - La Bobine, tiers-lieux de proximité, ouverts à tous, leviers d'innovation **p. 28**
- C - Des actions pour favoriser la cohésion sociale **p. 30**
- D - Des dispositifs de mobilité confortés ou en transition **p. 32**
- 

# 04

## **Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

- A - Une politique de l'habitat ambitieuse, partout sur le territoire **p. 34**
- B - L'aide aux entreprises locales, une priorité du développement économique **p. 39**
- C - Des actions en faveur d'une agriculture et d'une forêt durables **p. 43**

# INTRODUCTION

Le Projet de territoire de l'Ouest rhodanien s'articule autour de trois axes :

- faire de la transition écologique et énergétique le fil rouge du Projet de territoire et promouvoir une croissance raisonnée assurant le développement du territoire, la préservation des équilibres environnementaux et le maintien de l'identité et de la qualité de vie ;
- mettre en œuvre une stratégie globale de renforcement de l'attractivité du territoire construite sur la qualité de l'habitat, les opportunités d'emploi, le niveau de services et les aménités du territoire ;
- lutter contre un développement du territoire à deux vitesses et organiser la cohérence et les solidarités territoriales.

Cette feuille de route structure toutes les actions de la COR. C'est un cadre de référence qui détermine les enjeux de demain et oriente les chantiers prioritaires de l'agglomération.

De par le décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour

l'environnement, toutes les collectivités territoriales à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants doivent rédiger un rapport de synthèse de leur situation en matière de développement durable.

Ce rapport permet de mettre en lumière les politiques, programmes et actions entrepris sur les cinq finalités du développement durable sur le territoire (réunies en quatre points au sein de ce rapport) :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

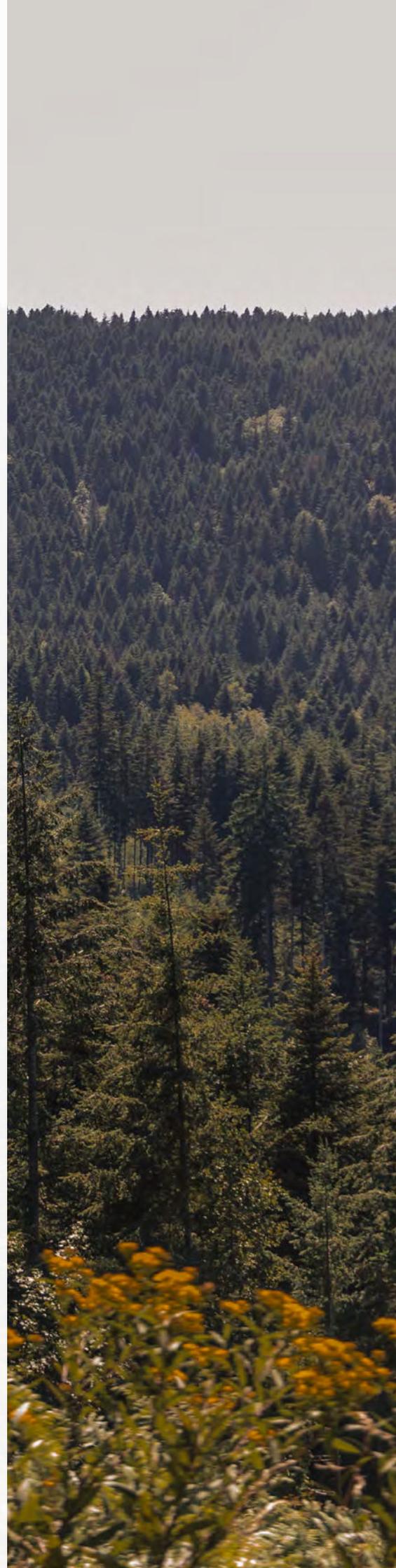
Ce rapport doit résumer également les actions conduites par la collectivité au titre de la gestion de son patrimoine, de son fonctionnement et de ses activités internes.

# 01

## **La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère**

---

Toujours dans l'objectif d'être Territoire à énergie positive (TEPos) en 2050 et de mettre en œuvre le fil rouge de son Projet de territoire, la COR poursuit ses actions de lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.



# A - Fil rouge du Projet de territoire, la transition écologique et énergétique est la colonne vertébrale des actions de la COR

Comme depuis plusieurs années, la COR a pour objectifs de réduire ses besoins en énergies et d'augmenter sa production d'énergies renouvelables. En 2023, la COR poursuit ses efforts en termes d'actions favorisant sa transition énergétique.

## 1. LA COR, EN ACTION SUR SON PATRIMOINE BÂTI

Elaboré à l'automne 2022, le Plan de sobriété énergétique de la COR s'est pleinement mis en place lors de l'hiver 2022-2023 afin de réduire la hausse des factures énergétiques de la collectivité et de participer à l'effort national.

Par exemple, pour le centre nautique Aquaval, plusieurs actions ont été instaurées :

- modifications des périodes d'ouverture au public (fermeture au public les week-ends) ;
- réduction des horaires d'ouverture de l'espace détente ;
- réduction des éclairages des bassins (un projecteur sur deux) ;
- réduction de la température de l'eau sur les deux bassins (respectivement - 2°C et -1°C) ;
- réduction de la température de l'air ambiant (-2°C) ;
- sensibilisation des agents sur les éclairages des parties communes ;
- changement de quatre pompes de filtration moins consommatrices d'énergie ;
- changement de la carte gérant la centrale d'air, ce qui permet une baisse de la température de 3°C la nuit.

D'autres actions ont également été réalisées, notamment avec le changement de fenêtres sur la chapelle du musée Barthélemy Thimonnier à Amplepuis.

De plus, 16 ambassadeurs de sobriété (un par bâtiment, ou par étage pour le siège de la COR) ont été désignés afin d'accompagner les agents de la COR dans la mise en œuvre de ce Plan de sobriété.

Dans ce contexte tendu, les équipes techniques sont quotidiennement vigilantes aux consommations d'eau et d'énergie, notamment sur les sites énergivores, tel Aquaval à Tarare. Ainsi sur ce site, il a été détecté une consommation excessive d'eau sur les aménagements extérieurs (toboggans...) durant les saisons estivales 2021 et 2022. Fonctionnant trois mois dans l'année (juin, juillet et août), la consommation moyenne de ces équipements est de l'ordre de 700 m<sup>3</sup> par saison. Or, en 2022, une consommation de 2 444 m<sup>3</sup> a été constatée. En 2023, les services techniques se sont attelés à trouver son origine. A l'aide d'une caméra passée dans le réseau de tuyauterie de l'installation, une cassure de la canalisation sous le dallage a pu être diagnostiquée. Cette section détériorée a été remplacée afin de revenir à des consommations raisonnables.



Au-delà de ce Plan de sobriété, la COR continue d'intégrer sur son propre patrimoine ou dans ses futurs projets de construction des installations de production d'énergies renouvelables.

Ainsi, le projet de rénovation et d'extension de l'abattoir et de l'atelier de découpe à Saint-Romain-de-Popey, en phase d'études de conception en 2023, intègre une installation de production d'énergie solaire.

Les travaux de rénovation de la piscine Tournesol à Cours ont débuté en mai 2022. Les travaux portant sur l'amélioration des performances énergétique vont essentiellement se dérouler en 2024 (travaux d'isolation de l'enveloppe, pose de menuiserie, installation et raccordement de la centrale de traitement de l'air...). La mise en place des réseaux de distribution des fluides a été réalisée en 2023. La piscine est d'ores et déjà raccordée au nouveau réseau de chaleur (chaufferie bois plaquette). Le raccordement final se fera à l'issue des travaux de réhabilitation, courant 2024.

En 2023, la COR a également finalisé la phase étude du dossier de la rénovation de l'Ecomusée, ancien site de fabrication de couvertures, située à Thizy-les-Bourgs. Le mode de chauffage retenu est une chaufferie plaquette forestière.



## 2. LE BILAN CARBONE DE LA COR

Les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de réaliser un Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) tous les trois ans, et ce, selon les activités et services de la collectivité et la mise en œuvre de ses compétences.

Ce bilan permet d'évaluer le niveau d'émissions de la COR par rapport à d'autres collectivités de strate similaire (en termes de populations et de compétences/services). Au-delà de ce bilan, l'intérêt de la démarche est d'élaborer un plan d'actions pour diminuer ces émissions et démontrer ainsi l'exemplarité de la COR.

Le dernier BEGES de la collectivité datait de 2018. Par conséquent, la réalisation d'un nouveau a été lancée en 2023. La COR s'est faite accompagner par un bureau d'étude, Audicce environnement, pour cette action pour laquelle ont eu lieu en 2023 :

- une réunion technique de lancement le 4 mai ;
- la collecte des données de juin à août ;
- une présentation des résultats aux services de la COR avec co-construction du plan d'actions le 11 septembre ;
- une présentation du plan d'actions au Président et aux Vice-présidents de la COR le 23 novembre.

La validation finale du plan d'actions interviendra début 2024.

## 3. LE PROGRAMME « TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE » AVEC L'ADEME LANCÉ EN 2023

Pour permettre la transversalité et la reconnaissance de ses actions par une labellisation nationale, la COR a fait le choix de se lancer dans le programme « Territoire engagé transition écologique » de l'ADEME. Ce programme offre trois outils :



Une plateforme avec les référentiels composés de critères permettant d'obtenir un label (système d'étoiles) selon les pourcentages de réalisation (rapport entre les actions réalisées et le potentiel d'actions maximum de la collectivité).



L'accompagnement d'un conseiller pendant 4 ans.



Une aide à l'ingénierie (soumise à obligation de résultat).

Ce programme permet à la COR de reprendre la démarche engagée avec Cit'ergie en allant plus loin.

La convention avec l'ADEME a été signée en septembre 2023. L'état des lieux réalisé par le bureau d'étude Startergie a démarré durant le dernier trimestre 2023.

#### 4. LE BILAN MI-PAROURS DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Pour rappel, le Plan climat air énergie territorial (PCAET) de la COR, approuvé en 2019, est composé d'un diagnostic, d'une stratégie à 2050 et d'un plan d'actions (2018-2024) d'atténuation et d'adaptation face au changement climatique. Il s'applique à l'échelle du territoire sur lequel tous les acteurs (habitants, entreprises, associations, agriculteurs...) doivent être mobilisés et impliqués.

Conformément à la réglementation, tout PCAET doit être évalué à mi-parcours. Ce bilan est un outil de visualisation de l'état d'avancement des actions afin d'ajuster la mise en œuvre du programme d'actions pour les trois années restantes et d'anticiper la préparation de l'évaluation finale et de la révision du PCAET.

Le PCAET de la COR doit faire l'objet de ce bilan à mi-parcours : initiée en 2023 avec une réunion technique de lancement en mai et une collecte des données de juin à octobre, son évaluation est en cours de finalisation. Ce bilan fera l'objet d'un document support de communication qui permettra de redynamiser la mise en œuvre du PCAET.

#### 5. UN TRAVAIL COLLABORATIF AVEC L'ADEME SUR LES TRAJECTOIRES DES TERRITOIRES PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS RÉGIONAUX

L'ADEME a confié à un groupement de prestataires une étude qui a pour objectifs de construire une méthodologie pour définir des trajectoires climat locales, cohérentes avec les objectifs de la stratégie nationale bas carbone et les trajectoires régionales de référence.

Il s'agit également de compléter le volet climat air énergie du programme « Territoire engagé transition écologique » (anciennement Cit'ergie) afin que les collectivités territoriales soient en mesure d'élaborer, suivre et évaluer une stratégie bas carbone de long terme à partir d'une trajectoire de référence et d'un ensemble d'indicateurs spécifiques.



L'étude se déroule en trois phases :

### PHASE 1

Etude de la faisabilité technique et opérationnelle de la construction d'une méthodologie, permettant d'élaborer une trajectoire de référence théorique à l'échelle infrarégionale (novembre 2022).

### PHASE 2

Co-construction et expérimentation, avec des territoires volontaires, de la méthode d'élaboration de la trajectoire de référence théorique (janvier à juin 2023).

### PHASE 3

Développement du module d'analyse complémentaire pour renforcer le référentiel du label « climat air énergie ». Ce module doit permettre à la collectivité d'élaborer, suivre et évaluer une stratégie bas carbone de long terme à partir de la trajectoire de référence choisie (septembre à décembre 2023).

La COR a été retenue avec 11 autres territoires pour participer aux phases 2 et 3 de cette étude. La phase 2 a permis d'expérimenter l'outil d'élaboration de la trajectoire de référence théorique. Les données obtenues avec cet outil ont été très utiles pour aider à l'analyse et la rédaction des recommandations pour le bilan mi-parcours du PCAET. La phase 3 est en cours de réalisation.

## 6. DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES QUI FONCTIONNENT DE FAÇON NOMINALE

Les réseaux de chaleur bois créés par la COR sont désormais exploités depuis deux années pleines. A la fin de l'année 2023, l'ensemble des installations aura fonctionné de façon nominale pour la première fois et l'ensemble des abonnés raccordés (à l'exception toutefois de la piscine à Cours). Les premières données à notre disposition indiquent que le réseau est exploité de façon satisfaisante par Engie.

La production de chaleur livrée aux abonnés devrait s'élever à environ 4 300 MWh sur l'année 2023.

Une consultation pour le renouvellement du marché d'exploitation a été lancée début 2023, qui a vu la reconduction d'Engie comme titulaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Le contexte de forte inflation depuis la fin de l'année 2022 a conduit à une augmentation sensible des coûts d'exploitation, malgré des négociations qui ont permis d'en limiter l'importance. Cette hausse a dû être répercutée sur les tarifs abonnés, qui ont augmenté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Quant au parc photovoltaïque de la COR, il compte désormais 29 installations avec la finalisation de la dernière tranche de production de nouvelles centrales photovoltaïques.

L'énergie électrique produite sur l'année 2023 par l'ensemble de ces installations est estimée à 720 MWh.



## 7. LE SERVICE COMMANDE PUBLIQUE POURSUIT SA TRANSFORMATION RESPONSABLE

Toujours dans le même souci de prendre en compte, dans ses achats, les enjeux de développement durable, la COR poursuit la transformation de sa commande publique : elle ambitionne de la rendre encore plus durable dans ses aspects environnementaux, sociaux et économiques.

Pour rappel, conformément à la loi n°2021-1104 du 22 août 2022 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, à ses décrets d'application parus, ainsi qu'au Plan national pour des achats durables (PNAD) 2022-2025, 100 % des achats de la COR supérieurs au seuil de publicité et de mise en concurrence devront comprendre au moins une considération environnementale (une clause dans le cahier des charges et un critère d'analyse des offres) à compter du 22 août 2026.

La COR se prépare à cette transition : ainsi, en 2023, 62 % des marchés publics concernés comprenaient une clause environnementale et 93 % des consultations prévoyaient un critère environnemental. La collectivité souhaite également être un acheteur socialement responsable. Au-delà d'être attentive à la lutte contre le travail dissimulé, la COR a passé quatre marchés publics actuellement en cours d'exécution qui comprennent des clauses d'insertion et qui concernent des travaux de voirie, l'entretien d'espaces verts, le transport à la demande et la gestion des déchèteries. Deux autres marchés ont été réservés à des structures d'insertion par l'activité économique pour des prestations d'entretien, de nettoyage, de ripeur, de distribution de documents de communication et de manutention. Enfin, la COR réserve une part de ses achats de fournitures de bureau et de nettoyage à des ateliers protégés.

La COR s'emploie également à respecter la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC) qui impose désormais aux acheteurs publics d'acquérir des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées, selon des proportions fixées par type de produits (entre 20 % et 40 %).

Enfin, le service mutualisé marchés publics incite autant que possible les communes membres à introduire des considérations de développement durable au sein de leurs consultations. En 2023, 100 % des marchés publics rédigés et 86 % des marchés publics relus par l'agent du service mutualisé comprenaient un critère environnemental.

## 8. INFORMATIQUE ET NUMÉRIQUE : UNE PÉRENNISATION DES ACTIONS ENGAGÉES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2023, le service Système d'information, transition numérique, a mis en place de nouvelles démarches pour valoriser le matériel informatique réformé. Il a ainsi participé pour la première fois au programme RSE (Responsabilité sociétale des entreprises).

Cette action a permis de sauver 1 132 kg de matières, d'éviter l'émission de 64,47 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> et de créer 11,5 heures de travail en réinsertion chez Ateliers sans frontières.

Une expertise sur le système de reprographie et les volumes d'impressions, sur les quatre

dernières années, a été réalisée dans l'objectif d'optimiser le nombre d'équipements et sensibiliser à la réduction des impressions.

En complément, les efforts entamés les années précédentes ont été poursuivis avec la finalisation du projet de mutualisation des infrastructures serveurs et la suppression des équipements physiques obsolètes présents en mairies.

80 postes informatiques obsolètes ont également été reconditionnés pour prolonger leur durée de vie.



### **B - Un accompagnement reconduit pour les porteurs de projets publics et privés**

L'objectif que l'Ouest rhodanien soit territoire à énergie positive en 2050 ne pourra être atteint avec les seules actions de la COR mais avec l'ensemble des acteurs publics et privés.

C'est pourquoi, la collectivité poursuit son rôle de facilitatrice et d'accompagnatrice de tous les porteurs de projets et sensibilise le grand public à la transition énergétique et écologique.

## 1. POURSUITE DU SERVICE MUTUALISÉ D'ÉCONOME DE FLUX

La COR, en association avec le Syder, l'Alte 69 et six autres collectivités du Rhône, a été retenue à l'appel à manifestations d'intérêt (AMI) Séquoia de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR). L'objectif est de mettre en place un service mutualisé d'économe de flux au sein de chaque collectivité. Ces économes de flux travaillent en réseau en mutualisant méthodes et outils (logiciel et systèmes de télérelève) pour suivre efficacement les consommations des bâtiments publics et mettre en œuvre des actions adaptées pour les réduire.

Depuis 2022, la COR a déployé le service d'économe de flux auprès de ses communes. En plus de l'accompagnement de cet agent, les communes adhérentes au service ont accès à la plateforme Savee de suivi et d'optimisation des consommations d'énergies (contrôle, analyse, actions correctives). 19 communes ont adhéré au service en 2023 pour un suivi de 112 bâtiments, en plus des 33 bâtiments intercommunaux que la COR suit pour son propre compte.

Les communes peuvent également bénéficier des subventions de l'AMI : ainsi, les communes de Saint-Forgeux et Saint-Jean-la-Bussière ont pu être aidées à hauteur de 50 % pour leurs études énergétiques, réalisées respectivement pour la salle des fêtes/gymnase communal et pour l'église.



## 2. UN ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS PUBLICS ET PRIVÉS RENOUVELÉ

La COR accompagne, à l'échelle de son territoire, les collectivités et des professionnels pour des projets liés à la maîtrise des consommations d'énergie, de rénovation énergétique ambitieuse, de constructions neuves performantes et de développement des énergies renouvelables. L'ingénierie financière associée aux besoins du porteur de projet est également proposée afin d'optimiser ce dernier.

Cet accompagnement se veut « à la carte » afin de répondre spécifiquement aux besoins du porteur et se fait avec l'aide de l'Alte 69, du Syder, du CAUE ou de bureaux d'études prestataires.

Sur 2023, 14 communes et 25 acteurs privés (entreprises, associations, agriculteurs) ont ainsi été accompagnés.

Plus spécifiquement pour les communes, l'accompagnement va jusqu'à la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux. Des animations de sensibilisation leur sont également proposées : conférence sur le thème du photovoltaïsme, présentation de projets en conseil municipal...



### 3. LE DÉPLOIEMENT DU CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE AVEC L'ADEME EN COLLABORATION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DU LYONNAIS

Après une mise en œuvre anticipée et sa signature officielle avec l'ADEME le 27 octobre 2022, la COR a poursuivi le déploiement du Contrat de chaleur renouvelable, lui confiant ainsi la gestion d'une enveloppe d'aides financières issue du fonds chaleur national pour soutenir des projets de production d'énergies renouvelables thermiques (bois énergies, avec ou sans réseaux de chaleur, géothermie, solaire thermique), de la phase étude jusqu'à l'investissement.

Cette enveloppe, destinée à tout porteur de projet muni d'un numéro Siret/Siren (donc hors particuliers), est de 3 620 080 € avec pour objectif la production de 8 323 MWh d'EnR thermique.

Ce partenariat a été élargi à la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, pour laquelle la COR gère le CCR uniquement pour les communes rhodaniennes de cette collectivité.

Depuis son déploiement, la COR a octroyé plus de 1 740 000 € de fonds CCR. En 2023, 12 demandes ont été déposées, à part égale, entre porteurs publics et privés. Ces projets concernent principalement des chaudières biomasse, des réseaux de chaleur, des installations géothermiques ou liées à du solaire thermique.

### 4. UN CADASTRE SOLAIRE TOUJOURS MIS GRATUITEMENT À LA DISPOSITION DES ACTEURS DU TERRITOIRE POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU PHOTOVOLTAÏSME EN TOITURE

En 2023, le cadastre solaire de la COR, qui permet à tout citoyen du territoire de connaître le potentiel photovoltaïque de la toiture de son logement ou bâtiment, a comptabilisé 1 348 études de projets. Depuis son déploiement en juin 2018, 7 422 études de projets sont à dénombrer. Une mise à jour de l'outil a été commandée pour 2024 pour prendre en compte les potentiels de parkings (ombrières).

Bienvenue sur le cadastre solaire de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien !

Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien Territoire à énergie positive de l'Ouest Rhodanien



**Accéder au cadastre solaire**

Pour commencer il vous suffira de renseigner une adresse ou de cliquer sur un bâtiment

*Ce cadastre solaire est un outil de sensibilisation aux potentiels d'utilisation de l'énergie solaire. Il n'engage pas la collectivité ni le concepteur de l'outil sur les résultats. Pour vérifier la faisabilité réglementaire d'une installation sur votre toiture, renseignez-vous auprès de votre Mairie pour connaître les règles d'urbanisme en vigueur.*

[Pourquoi un cadastre solaire ?](#)

## 5. UNE PROGRAMMATION D'ANIMATIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE PLUS FOURNIE

La Semaine européenne du développement durable (SEDD) s'est déroulée du 19 au 23 septembre 2023. La COR a coordonné l'organisation d'animations à destination du grand public. Tout au long de cette semaine, ce sont 11 animations très variées (animation jeux coopératifs Parc Bonnet à Tarare, boucle découverte énergie à Valsonne...), ainsi que des stands sur les marchés du territoire qui ont permis d'aborder différentes thématiques : sensibilisation aux enjeux du changement climatique, énergies renouvelables, rénovation de l'habitat, sobriété numérique, biodiversité, mobilité, gestion des déchets... Ce sont ainsi plus de 400 personnes qui ont été sensibilisées à ces sujets.

Dans l'optique de mettre en avant le développement durable toute l'année et non pas seulement lors de la SEDD, la COR a également lancé un programme « *Sol, eau, biodiversité... Préserver et régénérer nos ressources naturelles* » début 2023. Après des réunions plutôt axées sur la théorie, des ateliers pratiques ont été organisés chez des particuliers qui ont ouvert leur jardin pour démontrer des pratiques culturales durables. Enfin, une conférence de partage d'expériences a eu lieu le 27 novembre 2023. Ces temps de partage ont réuni une cinquantaine de participants. Devant le succès de ces animations et la demande du public, de nouveaux ateliers pratiques ont été organisés en novembre et décembre 2023 avec pour thématique la plantation de haies.

La COR n'a pas souhaité sensibiliser uniquement le grand public. Afin que l'ensemble de ses agents s'approprie le fil rouge du Projet de territoire, une Fresque du climat a été proposée à chaque service pendant le premier semestre 2023. Ce sont plus de 100 agents qui ont été sensibilisés aux enjeux du changement climatique afin que chacun ait une même base de connaissances et puisse intégrer ces enjeux dans ses missions quotidiennes.

Ensuite, pour impulser le passage à l'action, la COR a participé au challenge Ma Petite Planète du 25 septembre au 16 octobre 2023. Ce sont ainsi 25 agents qui ont relevé des défis écologiques pendant ces trois semaines.



## 6. UNE CANDIDATURE LEADER VERTUEUSE RETENUE PAR LA RÉGION

LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) est un dispositif européen créé en 1991 pour accompagner le développement des zones rurales. L'objectif est d'encourager les démarches ascendantes, l'expérimentation et l'innovation. La démarche est conçue comme un appui à des stratégies transversales, initiées et administrées par les territoires.

Ainsi, l'Europe confie aux acteurs locaux regroupés dans un Groupe d'action locale (GAL) une dotation du Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural (FEADER), pour cofinancer des projets publics ou privés qui favorisent le développement des zones rurales dans le respect de leur stratégie locale de développement et des règles européennes et nationales.

Pour la programmation 2023/2027, le groupe d'action locale constitué de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL), de la COR, la Communauté de communes Saône Beaujolais et du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (qui regroupe lui-même les Communautés de communes du Pays de L'Arbresle, des Vallons du Lyonnais, du Pays Mornantais, de la Vallée du Garon) a déposé, le 28 décembre 2022, une candidature commune pour porter et mettre en œuvre la démarche LEADER.

La candidature du territoire a été retenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et notifiée le 5 mai 2023. La CCMDL est désignée structure porteuse de cette programmation.

Les fiches actions retenues sont les suivantes, avec comme fil conducteur la transition écologique et énergétique :

### Fiche action n°1 : revitalisation centres-bourgs

- projets traitant de la question de l'habitat et de la mobilité en milieu rural : étude, animation, communication... ;
- projet traitant de l'aménagement durable des centres-bourgs : étude, conseil... ;
- soutien aux initiatives portées par les associations notamment dans le domaine culturel ou pour maintenir des services de proximité ;
- maintien d'une offre de service commerciale et/ou artisanale en milieu rural : étude, conseil...

### Fiche action n°2 : économie

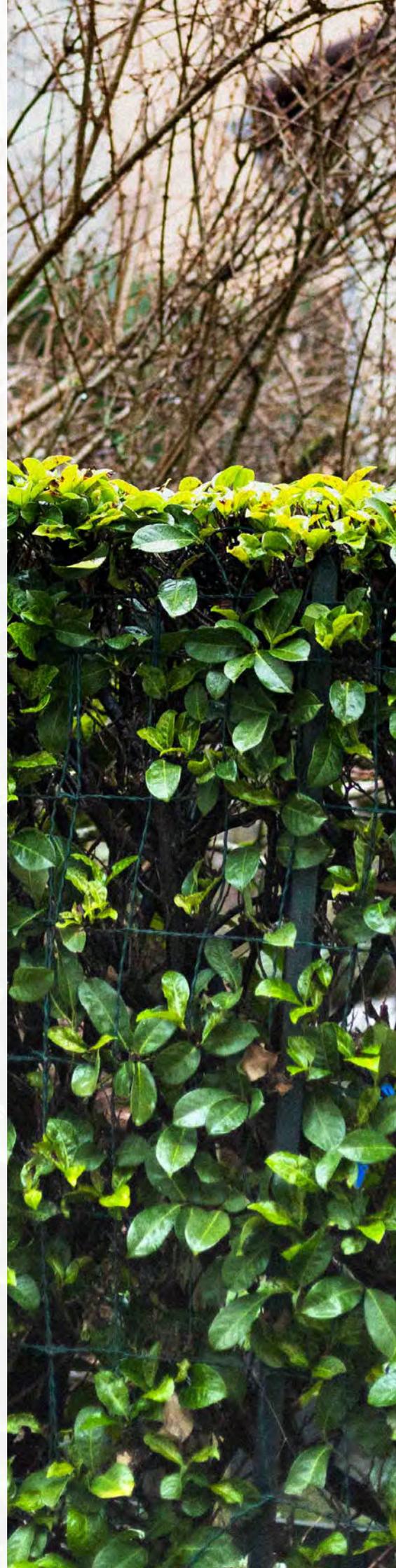
- travailler sur la question de l'accès à l'emploi : étude, formation, conseil, animation, événementiel... pour fédérer les acteurs de l'emploi ou accompagner les entreprises et les demandeurs d'emploi/salariés... ;
- accompagner la transition économique et l'émergence/le développement de filières économiques durables : réalisation d'études, conseil aux entreprises et animation de grappes d'entreprises et/ou collectivités.

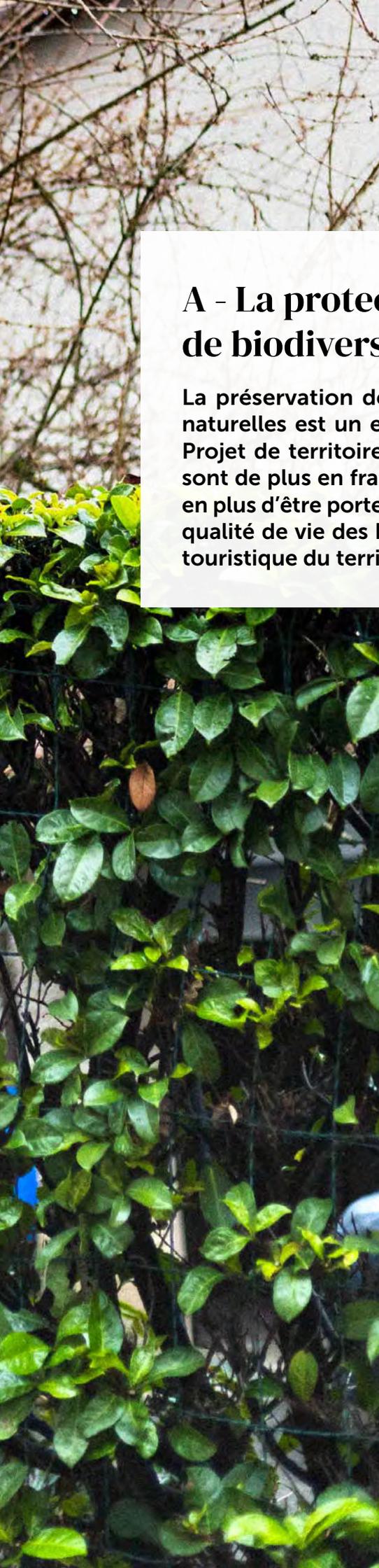
### Fiche action n°3 : tourisme

- valoriser le patrimoine, les savoir-faire et l'offre touristique en général ;
- développer des produits touristiques de pleine nature ou quatre saisons ;
- accompagner l'accès à l'offre touristique pour tous ;
- accompagner la transition numérique de l'offre touristique.

# 02

**La préservation de la  
biodiversité, la protection  
des milieux et des ressources**





## A - La protection des espaces porteurs de biodiversité

La préservation de l'environnement, de la biodiversité et des ressources naturelles est un enjeu majeur de la COR, dans l'esprit du fil rouge de son Projet de territoire. Les espaces écologiques et les ressources du territoire sont de plus en plus fragilisés par l'urbanisation et le changement climatique. Or, en plus d'être porteurs de biodiversité, ils participent au maintien d'une bonne qualité de vie des habitants et plus largement à l'attractivité économique et touristique du territoire.

---

### 1. LES LANDES DU BEAUJOLAIS : POURSUITE DU PLAN DE GESTION

Le patrimoine naturel des Landes du Beaujolais est reconnu depuis de nombreuses années. Ainsi, ce site (679 ha) est notoire notamment pour la présence de milieux remarquables tels que les landes et les pelouses sèches, d'espèces patrimoniales comme l'Orchis sureau, et de nombreux oiseaux à fort enjeu parmi lesquels le Busard cendré.

Depuis 1998, des plans de gestion sont mis en œuvre : les Landes du Beaujolais se situant notamment sur deux communes du territoire de la COR (Claveisolles et Lamure-sur-Azergues), la collectivité a renouvelé en 2021 la convention pour le plan de gestion et de mise en valeur de ce site, établie avec la commune de Quincié-en-Beaujolais, la Communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais Saône et la Communauté de communes Saône-Beaujolais.

En 2023, les actions réalisées concernent l'animation générale du site, la poursuite d'un pâturage itinérant, la réalisation de travaux d'entretien, le suivi scientifique et la sensibilisation des usagers du site.

## 2. UN ÉCO-PÂTURAGE SUR LES ESPACES ENHERBÉS DU LAC DES SAPINS

La base de loisirs du Lac des Sapins maintient son engagement dans la gestion différenciée de ses espaces enherbés. La ferme Labêlle Colline, exploitation en agriculture biologique, met à disposition un troupeau de 120 moutons depuis 2022. La proximité de l'exploitation agricole, basée à Amplepuis, permet de réaliser chaque transhumance à pied et d'intervenir tout au long de l'année, en fonction des conditions météorologiques, sur les parcelles prévues à cet effet sur le site du Lac des Sapins.

L'éco-pâturage qui consiste à réaliser le fauchage et débroussaillage des espaces verts avec des animaux est une solution alternative à l'entretien mécanique des espaces. Il permet de diminuer la consommation de carburant et les pollutions associées à l'utilisation des machines.



## 3. UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE REPENSÉ POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la COR s'engage dans l'aménagement de zones en veillant à minimiser les impacts sur l'environnement. Plus récemment, elle adopte une approche de planification modulaire et durable pour la reconfiguration des zones.

Conformément aux dispositions légales, des études environnementales et des dossiers Loi sur l'eau sont systématiquement élaborés pour chaque zone aménagée. La préservation des écosystèmes naturels est une priorité, tout comme l'intégration et le maintien des trames vertes et bleues au sein des projets.

Depuis 2021, la COR met en place une zone expérimentale de réhabilitation d'un ancien site industriel à Tarare ouest. Un cahier des charges, incluant des critères de transition écologique, a été élaboré à cet effet. L'objectif est de transformer ce site en un lieu à haute valeur environnementale, tout en intégrant les dernières innovations technologiques et en favorisant les modes de déplacement doux. Cette première expérimentation, une fois maîtrisée, servira de référence pour d'autres secteurs.

## B - Une ressource en eau fragile qu'il faut continuer à préserver

Compétente en matière d'assainissement, la COR intervient sur ses réseaux et ses stations d'épuration afin de répondre au mieux aux exigences de qualité et d'exemplarité en termes de préservation de l'environnement.

Ainsi, l'année 2023 a été marquée par le lancement de sept diagnostics périodiques sur certaines stations d'épuration dans le but d'optimiser les systèmes d'assainissement, de limiter les déversements au milieu naturel, d'améliorer les consommations énergétiques et le traitement. Pour cela, les bureaux d'études retenus ont réalisé des inspections sur le terrain, et selon les systèmes d'assainissement en place, des campagnes de mesure ont été lancées, ainsi que des inspections nocturnes et caméra. L'ensemble de ces investigations aboutira, en 2024, à un programme d'opérations chiffré et planifié.

Suite aux conclusions du diagnostic périodique réalisé en 2022 sur le système d'assainissement de la station d'épuration à Valsonne, la COR a réhabilité un tronçon jugé prioritaire de 345 mètres linéaires. Les travaux ont consisté à appliquer une gaine dans la canalisation existante, rendant ainsi étanche le secteur et permettant de supprimer 236 m<sup>3</sup>/jour d'eaux claires parasites en nappe haute. Ces travaux, sans tranchée, ont été financés en partie par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

En septembre 2023, la COR a initié des travaux de renouvellement et de mise en séparatif du réseau unitaire sur la RD33 à Saint-Romain-de-Popey. Ainsi, deux réseaux ont été posés en parallèle: un réseau d'eaux usées strict et un réseau d'eaux pluviales, ce dernier en collaboration financière avec la commune. En conséquence, tous les branchements ont été repris. Ce projet permet de déconnecter des eaux claires météoriques de la station d'épuration à Saint-Romain-de-Popey au lieu-dit La Gare.

La COR mène également des études pour la mise en place du diagnostic permanent sur les systèmes d'assainissement de Tarare et des Arthauds. Les travaux seront programmés en 2024 aux différents points stratégiques du réseau d'assainissement.

Les travaux liés au diagnostic permanent sur le système d'Amplepuis, commencés en 2023, sont en cours de finalisation.



Train de lampes UV permettant de polymériser la gaine



Inspection télévisuelle avant gainage



Inspection télévisuelle après gainage



Gaine à l'intérieur du regard



L'année 2023 a également été marquée par la réalisation des études de conception et du dépôt du dossier Loi sur l'eau relative à la réhabilitation de la station d'épuration de Les Sauvages.

La COR, avec l'aide de ses délégataires, mène parallèlement des actions de sensibilisation des pétitionnaires sur la gestion des eaux pluviales à la parcelle, lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Enfin, elle réalise des études sur la recherche de micropolluants dans les réseaux d'assainissement afin de définir les actions à mettre en place, et mène des visites en entreprises afin de régulariser les rejets d'assainissement liés à leurs activités. Celles-ci peuvent donner lieu à des mises en conformité des installations d'assainissement avec l'aide financière des agences de l'eau.

La COR a également investi pour sécuriser certains ouvrages présentant des dangers pour le personnel.

Concernant l'eau potable (production et distribution), la COR est compétente sur la commune de Poule-les-Écharmeaux. Afin d'améliorer la qualité de l'eau distribuée aux usagers et de réduire le nombre de fuites, des études préparatoires au renouvellement ont été réalisées afin de programmer des travaux en 2024 au niveau de canalisations particulièrement sensibles.

Enfin, la compétence eau potable sur la commune de Tarare a été transférée au Syndicat mixte des eaux de la région de Tarare (SMERT) au 1<sup>er</sup> janvier 2023.



## C - Le sol, une ressource qui se fait toujours aussi rare

### 1. L'OPTIMISATION DU FONCIER, PRÉOCCUPATION FORTE POUR LA COR

La COR œuvre aux côtés des entreprises désireuses de s'implanter et/ou de se développer sur son territoire afin qu'elles s'imprègnent d'une culture d'optimisation foncière et de développement durable.

L'artificialisation des sols, l'étalement urbain et la rareté du foncier représentent aujourd'hui des enjeux essentiels pour les territoires.

Dans ce contexte, la COR a lancé en octobre 2022 l'élaboration de son Schéma d'accueil des entreprises (SAE). Il est devenu impératif de mettre en place un outil à la fois stratégique et opérationnel. Rendu en juillet 2023, ce document permet de disposer, dans un premier temps et en lien avec le travail d'inventaire des zones d'activités économiques, d'une connaissance approfondie du potentiel foncier ainsi que de l'utilisation foncière existante. Cette démarche vise, dans un second temps, à définir une politique foncière et d'accueil des entreprises, et de manière plus étendue, à élaborer une véritable stratégie de développement économique.

La réhabilitation des friches industrielles offre des opportunités pour mettre en place le Zéro artificialisation nette (ZAN), prévu dans le cadre de la loi Climat et résilience. La réhabilitation des friches traduit une volonté affirmée des élus

du territoire, qui souhaitent optimiser le foncier, sécuriser les sites, améliorer l'image des entrées de ville et offrir à leurs concitoyens des espaces de travail paysagers plus respectueux de l'environnement. Ces investissements se feront notamment à Amplepuis, Chambost-Allières, Cours, Lamure-sur-Azergues, Tarare et Thizy-les-Bourgs.

La politique de réhabilitation des sites les plus pollués se poursuit grâce à des conventions signées entre la COR et EPOA.

### 2. LANCEMENT DE LA DÉMARCHE TERRITOIRE PILOTE DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le Plan urbanisme construction architecture (PUCA) et la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) ont initié en 2020 la démarche expérimentale Territoires pilotes de sobriété foncière (TPSF) dans le cadre du programme national Action cœur de ville (ACV). Cette démarche, lancée sous forme d'appel à candidatures, a pour objectifs d'accompagner les intercommunalités et communes dans l'élaboration d'une stratégie conciliant développement urbain et réduction de l'artificialisation des sols, en s'appuyant sur la qualité de vie qu'offre une ville à taille humaine.

La candidature de la COR réalisée conjointement avec les communes d'Amplepuis, Cours, Tarare et Thizy-les-Bourgs, a été retenue. Lancée à l'automne 2022, cette démarche s'est poursuivie en 2023 par le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage et par la collecte, par ce dernier, de l'ensemble des données nécessaires à la première phase de la démarche, à savoir l'élaboration d'une synthèse cartographique de l'ensemble des stratégies thématiques de la COR.

Cette démarche devrait aboutir en décembre 2024.



## D - Une collecte et une gestion des déchets toujours en recherche d'exemplarité

Malgré les difficultés rencontrées du fait notamment de nombreuses pannes des camions collecteurs, la COR a tout mis en œuvre pour assurer la continuité du service public de gestion des déchets aux usagers. Ainsi, les horaires de travail des agents ont été modifiés. De même, la brigade de nettoyage des points d'apport volontaire a été remaniée pour utiliser des véhicules de collecte et ramasser les déchets devant les bacs pour permettre leur accessibilité aux usagers.

Parallèlement, le service Gestion des déchets a poursuivi ses sensibilisations à la réduction des déchets. Ainsi, pendant la Semaine européenne

de réduction des déchets, la COR a tissé un partenariat avec le tiers lieu l'Atelier, Emmaüs, les Tontons Vraqueurs : trois journées de sensibilisation ont été organisées avec une forte participation (22 enfants et 28 adultes).

La distribution des composteurs individuels a été maintenue. Ainsi, 402 composteurs ont été distribués en 2023 à trois écoles, trois associations, deux entreprises et 313 foyers. La COR a donc, depuis 2014, distribués 2 943 composteurs. Les communes où la part des foyers équipés de composteurs distribués par la COR est la plus importante sont Dième, Saint-Marcel-l'Éclairé et Vindry-sur-Turdine.

La COR a également continué à travailler sur la qualité du tri. Cela a abouti à un taux de refus en baisse de 4,7 points. Cette baisse a été possible grâce à

diverses actions du service Gestion des déchets :

1

Mise en place des caractérisations par secteur de collecte pour pouvoir communiquer au plus près des lieux des erreurs de tri.

2

Organisation d'animations scolaires, en partenariat avec le SYTRIVAL (Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes) : 59 animations dans 22 établissements (sur 15 communes) ont été programmées pour un total de 1 182 élèves sensibilisés.

3

Communication auprès des usagers : diffusions hebdomadaires sur les réseaux sociaux, création du nouveau mémo-tri aimanté.

4

Modification des bacs de collecte : la COR a mis en place des couvercles pleins pour remplacer les opercules sur les bacs latéraux à ordures ménagères et acquis de nouveaux bacs, avec des couvercles pour les ordures ménagères et des opercules plus grandes pour les emballages (suppression de la couleur orange pour les ordures ménagères, adoption du gris).

5

Modification des points d'apport volontaire : les bacs emballages et ordures ménagères étaient auparavant alternés sur les points de collecte. Cette alternance a pris fin en 2023 en distinguant bien une partie du point dédiée aux bacs emballages et une partie du point dédiée aux bacs d'ordures ménagères.

6

Mise à jour des consignes de tri sur les bacs : des autocollants avec les nouvelles consignes de tri ont été apposés sur les bacs pour actualiser la communication. La mise à jour de cette communication concerne environ 50 % des bacs. Cette action sera maintenue en 2024 pour atteindre une actualisation de 100 % des bacs.

# 03

## **La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations pour l'épanouissement de tous les êtres humains**

---

Par la diversité de ses actions en matière de cohésion sociale, de culture ou encore de mobilité, la COR et ses services participent au quotidien, sur le terrain, à développer le pilier social du développement durable en proposant régulièrement des solutions innovantes.



## A - Une politique culturelle de la COR proche du public

Permettre à chacun d'aiguiser sa curiosité, de pratiquer la musique ou encore de sortir et participer à la vie culturelle locale : la politique culturelle de la COR s'inscrit dans le Projet de territoire en termes de cohésion sociale, de développement local et d'image du territoire.

L'année 2023 marque le début d'une démarche de Projet culturel de territoire, qui permettra, dans le cadre d'une concertation territoriale, de mieux définir les contours des enjeux culturels, et l'articulation des politiques publiques.

### 1. DES MUSÉES TOUJOURS AUSSI ACTIFS

L'exposition temporaire *Des racines et des hommes* présentée au musée Barthélemy Thimonnier a été prolongée en 2023. Elle proposait une immersion dans la forêt des monts du Beaujolais, à la rencontre de ceux qui se l'approprient, l'entretiennent, la fréquentent et même l'habitent. Cette exposition a fait l'objet, tout au long de l'année, de temps pédagogiques et d'activités, notamment à destination des scolaires, pendant lesquels les notions de biodiversité ont été abordées. En fin d'année, le GRAHA, association des amis du musée, a investi l'exposition temporaire pour installer *La forêt imaginaire* afin de toucher plus largement un très jeune public.

Les collections permanentes du musée Thimonnier, comme celles de l'Écomusée du Haut Beaujolais, seront aussi valorisées à l'avenir grâce à la signature, en 2023, d'une convention avec l'Établissement public du Parc et de la Grande Halle de la Villette : certains objets sont désormais parties intégrantes de la collection Auvergne-Rhône-Alpes et pourront, être consultés dans toutes les Micro-Folies de France. Installées à Lamure-sur-Azergues, Tarare et Thizy-les-Bourgs, ce dispositif culturel innovant propose des contenus culturels, ludiques et technologiques. En 2023 a été développé l'utilisation de la réalité virtuelle pour sensibiliser un public large aux arts et à la culture.

Des activités de médiation ont été organisées tout au long de l'année sous forme d'ateliers, de conférences et d'accueils de groupe autour, notamment, des thématiques suivantes :

- la représentation des saisons à travers les œuvres d'art ;
- les animaux en danger ;
- les animaux de la forêt ;
- la représentation des arbres selon différents courants artistiques ;
- la place des femmes dans l'histoire de l'art.

Des animations lors de la Semaine européenne de réduction des déchets ont également été proposées au grand public, en lien avec le service Gestion des déchets de la COR.



Concernant l'Ecomusée du Haut-Beaujolais, l'année 2023 a été dédiée à la consultation des entreprises. Des orientations plus durables ont été prises pour cet équipement afin de limiter l'impact de son fonctionnement sur l'environnement : ainsi, l'installation d'une chaudière bois et l'utilisation de matériaux d'isolation en partie biosourcés ont été actées. Par ailleurs, la consultation des entreprises a été réalisée en tenant compte de critères environnementaux dans la notation des offres et les dossiers de consultation mentionnent des obligations afin de limiter l'impact des travaux sur l'environnement (gestion des déchets, utilisation de produits non polluants, etc.). En parallèle, le chantier participatif de préparation des collections des machines pour leur future exposition dans le musée, lancé en 2022, s'est poursuivi en 2023 en collaboration avec l'association Patrimoines Haut-Beaujolais.

## 2. UN PROJET D'ÉTABLISSEMENT POUR L'EMDI, OUTIL MAJEUR DANS LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA COR

En mars 2023, la COR a voté et approuvé le projet d'établissement de l'École de musique et de danse intercommunale (EMDI). Ce document résulte d'une collaboration étroite entre l'équipe de l'EMDI, les élus, les partenaires et les usagers de l'établissement. Ce projet, valable jusqu'en 2028, positionne l'école comme un outil politique majeur pour répondre aux enjeux du Projet de territoire.

L'accent mis sur la participation des acteurs extérieurs reflète une volonté d'accroître son impact et d'élargir son public. Depuis sa validation, des

initiatives ont été lancées en collaboration avec les centres sociaux, le service Politique de la ville, les ensembles musicaux du territoire et l'Éducation nationale. Parmi celles-ci, un projet d'envergure est actuellement en cours de mise en place : la création du premier orchestre d'instruments à vent au sein de l'école primaire de Ronno.

L'EMDI s'engage à jouer un rôle central dans la vie sociale et culturelle de la COR en contribuant de manière significative à la cohésion sociale, la réussite éducative, le bien vieillir et la transition écologique.



### 3. UNE OFFRE EN MANIFESTATIONS CULTURELLES ALLÉCHANTE

Comme le souligne le groupe de réflexion The shift project dans sa publication de 2021 Décarbonons la culture, développer une offre de spectacles de proximité dans les territoires permet de réduire la distance à effectuer pour les habitants désireux d'assister à un spectacle.

Le festival Fragments, qui depuis six éditions proposait des spectacles éclectiques dans quatre à cinq communes différentes, est ré-questionné pour les années à venir : la circulation du public et la visibilité de ce format d'évènements doivent être repensées.

2023 voit également l'évolution du partenariat avec le Théâtre de Tarare : la COR vient dorénavant soutenir la programmation tout public et scolaire de cet équipement. Cela constitue pour la collectivité l'occasion de se repositionner vers les autres communes, et d'obtenir pour cette démarche un soutien complémentaire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (Scène en territoire).



La mission Manifestations culturelles continue de programmer des spectacles en intégrant durablement une démarche éco-responsable :

- en poursuivant des dynamiques de tournées quand cela est possible, en invitant des équipes artistiques basées en région afin de réduire l'impact du transport des artistes et en favorisant le train quand des artistes viennent de loin ;
- en favorisant des achats locaux, de saison, des bouteilles en verre ou matériaux recyclables pour l'accueil des artistes ;
- en privilégiant l'usage de vaisselle en dur pour les repas, de gobelets réutilisables et favorisant le tri des déchets des repas et en confiant les buvettes aux associations.



La coopération entre acteurs locaux se poursuit, notamment via les Tournées Générales avec trois associations du territoire, ou encore par des évènements co-construits avec des acteurs locaux, comme ce fût le cas autour du vélo à Amplepuis en mai ou autour des plantes tinctoriales à Lamures-sur-Azergues en juin. Ces évènements sont aussi l'occasion pour les différents services culturels de la COR de travailler en transversalité (musées, Micro-Folie, EMDI).

Enfin, la COR dispose d'un parc de matériel technique qui a, cette année encore, été prêté régulièrement à des associations locales, facilitant pour les acteurs locaux l'organisation d'évènements culturels.

## B - La Bobine, tiers-lieux de proximité et leviers d'innovation

### 1. DES LIEUX INNOVANTS

La COR porte deux tiers-lieux sur son territoire, La Bobine à Tarare et La Bobine à Lamure-sur-Azergues. Ces deux lieux offrent aux habitants de nouveaux espaces de travail, mais aussi de rencontres et d'animation. Espaces de mixité, lieux hybrides entre le chez-soi et l'espace de travail, ils portent un caractère innovant.

Les deux Bobines proposent un espace de coworking, la location de salles de réunion et accueillent les Micro-Folies, musée numérique donnant accès à des collections nationales et à une offre culturelle variée de manière dématérialisée.



La Bobine à Tarare accueille dans ses bureaux des porteurs de projets et des entreprises, ainsi que le Campus connecté.



La Bobine à Lamure-sur-Azergues héberge également une Maison de santé et une Maison France Services afin de garantir aux habitants des services de proximité.

### 2. UNE PROGRAMMATION RICHE, VECTRICE DE COHÉSION SOCIALE

Au sein de La Bobine à Tarare, une soixantaine d'animations proposée par les partenaires et services de la COR autour de l'entrepreneuriat, la médiation culturelle, la médiation numérique, la formation et le développement durable, a été organisée.

A titre d'exemple, cette année, La Bobine à Tarare a accueilli pendant une semaine la compagnie de théâtre Les Mères Tape-dur, pour travailler sur la conception des costumes pour leur pièce de théâtre Attendre

que l'orage passe relative à l'histoire ouvrière de l'ancienne manufacture de moulinage JB Martin à Tarare.

En ouvrant le lieu à des couturières, en leur permettant de travailler sur un projet valorisant l'histoire industrielle de Tarare et de ses habitants, La Bobine contribue pleinement à la cohésion sociale du territoire.

La Bobine à Lamure-sur-Azergues accueille depuis 2023 des associations relevant du champ de la santé, en cohérence

avec les professionnels de santé accueillis en ses murs. Ainsi, la Douceur de l'Hêtre, association à destination des aidants, se réunit au sein du tiers-lieu et propose des ateliers. L'association Re-naître, pour accompagner les personnes souffrant d'un cancer du sein, a également trouvé à La Bobine à Lamure-sur-Azergues un lieu de réunion.

En facilitant l'accès à des services de santé, le tiers-lieu agit au plus près des habitants et de leurs besoins.

### 3. UNE PROGRAMMATION AXÉE AUTOUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La sensibilisation au développement durable est un des axes forts de la Bobine. Ainsi, cette année, La Bobine à Tarare a accueilli un *Petit dej' éco* autour de la transition écologique et du développement durable, à destination des entreprises et porteurs de projets. Des ateliers dans le cadre de la Semaine de réduction des déchets y ont également été organisés à destination du grand public.



La Bobine à Lamure-sur-Azergues a permis le déploiement d'un Repair café (atelier de réparation) en proposant à l'association située à Chénelette de déployer ses ateliers. Une mobilisation des habitants a été initiée par la facilitatrice du tiers-lieu, et a permis que le Repair café puisse perdurer au sein du Quartier Métisseur, tiers-lieu situé à proximité de La Bobine.

## C - Des actions pour favoriser la cohésion sociale

La COR s'est engagée dans la réduction des écarts de développement sur le territoire en agissant pour corriger ses déséquilibres. Elle affiche une volonté de mettre en œuvre une solidarité et une cohésion sociale à l'échelle de l'ensemble de son territoire à travers plusieurs actions.

### 1. LA COHÉSION SOCIALE À TRAVERS LE CONTRAT DE VILLE

Le Contrat de ville, co-piloté par l'État et la COR, vise à réduire les inégalités territoriales en matière de développement économique et d'emploi, à favoriser la cohésion sociale et à améliorer le cadre de vie et le renouvellement urbain. Il se concentre sur le quartier prioritaire de Tarare nord et agit ainsi au plus près des habitants les plus défavorisés. En partenariat avec la Ville de Tarare, la COR a poursuivi le travail de proximité dans les quartiers de la ville. 17 actions, au titre de la Politique de la ville, portées par les structures solidaires du territoire, ont pu être financées par l'État et la COR, sur les thématiques de la santé, de la mobilité pour favoriser l'insertion, et de la réussite éducative.

2023 a été la dernière année du Contrat de ville, qui ne sera pas reconduit par l'État à compter de 2024 en raison de la sortie de Tarare des critères de désignation. Des actions continueront toutefois d'être menées avec le soutien de la COR. En complémentarité, la politique de logement social que pilote la COR contribue à l'objectif de mixité sociale du territoire.

### 2. UN APPEL À PROJETS COHÉSION SOCIALE

La COR accompagne d'autres actions solidaires locales via l'appel à projets Cohésion sociale. Ainsi en 2023, 12 actions, notamment portées par les centres sociaux d'Amplepuis, Cours, Lamure-sur-Azergues et Thizy-les-Bourgs ont pu être financées principalement à destination de la jeunesse.



### 3. UN SOUTIEN AUX ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

La COR finance l'association le Mas-Tandem, qui gère l'accompagnement des personnes accueillies dans l'appartement de mise à l'abri des femmes victimes de violence. L'association Solidarité Femmes Beaujolais, qui agit sur les

territoires ruraux à destination des femmes victimes de violence, est également soutenue par la COR dans son engagement à travers une subvention.

### 4. DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA SANTÉ

Des bilans de santé sont organisés mensuellement et gratuitement, avec des ateliers de sensibilisation et de prévention. En 2023, des bilans de santé ont pu être expérimentés à Thizy-les-Bourgs et seront généralisés à compter de 2024.

En 2023, le Contrat local de santé mentale (CLSM) a pris son rythme de croisière. Deux commissions ont été installées, autour de la

problématique du logement et de l'insertion, et une autre relative à la jeunesse. Des actions d'interconnaissance sur les questions d'accompagnement dans le logement des personnes en souffrance psychique, et des actions relatives à la lutte contre le décrochage scolaire, ont pu être travaillées. Enfin, un point écoute a été mis en place à Tarare et Thizy-les-Bourgs : les habitants peuvent gratuitement y rencontrer une psychologue.

### 5. UN ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR TOUTES ET TOUS

Ouvert en septembre 2021 au sein du tiers-lieu La Bobine à Tarare, le Campus connecté de l'Ouest rhodanien agit en faveur de la cohésion sociale sur le territoire. C'est un lieu de formation de proximité qui s'adresse principalement à des étudiants empêchés, qui hésitent à poursuivre des études en enseignement supérieur pour différentes raisons : freins financiers, décrochage, nécessité d'un encadrement resserré... Grâce au Campus, ils peuvent suivre des formations diplômantes et qualifiantes reconnues par l'État, accessibles à distance avec la même valeur qu'une formation suivie en présentiel, qu'ils soient en formation initiale ou continue.



Le Campus a accompagné ses premiers étudiants tout au long de l'année universitaire 2021-2022 et monte progressivement en puissance. A la rentrée 2023, 11 étudiantes sont inscrites. Au-delà du suivi de leurs cours, elles s'impliquent dans la vie du Campus en participant aux ateliers proposés (culturels, de coaching, de rédaction de CV et lettres de motivations). Au sein de La Bobine à Tarare, elles sont immergées dans un environnement professionnel bienveillant favorisant leur insertion. Pour que les étudiants aient toutes les chances de leur côté, le Campus connecté permet surtout un accompagnement individuel quotidien par une tutrice et un lien social entre étudiants ; un facteur important de motivation.



## D - Des dispositifs de mobilité confortés ou en transition

La COR a fait le choix d'une mobilité solidaire, ambitieuse et adaptée aux besoins de notre territoire. Plusieurs dispositifs ont pu être expérimentés et sont aujourd'hui confortés ou vont évoluer pour répondre encore mieux aux besoins des habitants.

### 1. CORUS, LE TRANSPORT À LA DEMANDE

En plus des lignes régulières et scolaires gérées par l'Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais (AOMTL), un système solidaire de Transport à la demande (TAD) permet aux personnes ne disposant pas de voiture, n'étant plus en capacité de conduire ou n'ayant pas le permis de conduire, de pouvoir accéder aux services vers les polarités les plus proches de chez elles. Il s'agit également de favoriser l'accès à l'emploi et de proposer une mobilité pour tous.

### 2. LE DÉPLOIEMENT DE COVOIT'GO

Un système plus simple de covoiturage dynamique a été déployé sur l'ensemble de la COR, à l'image de celui existant sur la haute vallée d'Azergues. Les nouvelles bornes uniquement munies de boutons poussoirs pour indiquer la destination, ont été installées début 2023 sur les réseaux Thizy-les-Bourgs/Amplepuis et Tarare-Vindry-sur-Turdine.

Une animation spécifique pour faire connaître le service a été organisée. Une animatrice est venue rencontrer l'ensemble des communes concernées et a proposé des événements conviviaux pour tester le service. 47 rencontres ont ainsi eu lieu. Avec plus de 60 appuis sur les boutons poussoirs par semaine en moyenne, le service tend à se développer davantage et permet une solution solidaire et écologique de déplacement.

Afin de répondre aux 10 % des ménages qui ne disposent pas de véhicule, l'autopartage entre particuliers continue d'être développé avec plus d'une dizaine de groupes actifs sur le territoire.



### 3. UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE MIS À DISPOSITION DES USAGERS

Dans le cadre de sa compétence en mobilité partagée prise en septembre 2021, la COR propose de manière continue pour les usagers, 24h/24 et 7j/7, un système de voiture électrique en libre-service (Renault Zoé électrique d'une autonomie de 120 km).

Dans un contexte d'augmentation des coûts de l'énergie, ce dispositif permet également aux usagers de tester les voitures électriques pour passer le pas de l'achat d'un tel véhicule.

### 4. LES STATIONS BYCOR

La COR s'est engagée dans une politique ambitieuse en matière de mobilités actives. L'enjeu est de développer une offre de services adaptée à un territoire semi-rural, étendu et vallonné.

La COR a installé depuis 2019 deux stations de vélos à assistance électrique VAE en libre-service : 10 VAE en libre-service à la gare d'Amplepuis et 15 VAE à la gare de Tarare.

Depuis peu, à titre expérimental, certains vélos sont mis en location longue durée (maximum 4 mois) à 30 €/mois, sous réserve d'une flotte suffisante restante en libre-service. Ce nouveau service connaît un fort engouement et il est prévu de renforcer la flotte de ces VAE en location longue durée.

Ces offres permettent aux usagers de se rendre au travail en alliant train et vélo, mais aussi à tous de profiter du vélo comme mode de déplacement à part entière, au-delà du loisir. En moyenne, 1 000 emprunts sont effectués par an à la gare de Tarare.



### 5. UNE VÉRITABLE POLITIQUE VÉLO

Lauréate de l'appel à projets AVELO 2 de l'ADEME, la COR a recruté une animatrice vélo qui propose des actions de sensibilisation à destination principalement des jeunes et des scolaires, mais aussi du grand public. Ainsi, 16 animations ont été organisées auprès des écoles, des centres sociaux du territoire, et lors de manifestation d'envergure comme le passage du Tour de France.

# 04

**Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**





## A - Une politique de l'habitat ambitieuse, partout sur le territoire

Reconnue pour son action volontariste en matière de rénovation énergétique de l'habitat, la COR poursuit ses efforts afin de baisser la consommation énergétique du territoire grâce à deux volets principaux :

- l'aide et l'accompagnement des habitants ;
- la mise en œuvre de programmes de rénovation dans les polarités de l'Ouest rhodanien.

---

### 1. POURSUITE DE LA PLATEFORME DE RÉNOVATION DE L'HABITAT ET SUCCÈS DU PREMIER FORUM

La COR poursuit son engagement en faveur du développement durable au travers notamment d'une politique particulièrement volontariste en matière de rénovation énergétique.

Pour cela, la plateforme de rénovation de l'habitat de la COR accompagne d'un point de vue administratif, technique et financier les propriétaires occupants et bailleurs dans le projet de rénovation de leur bien. Pour cela, la COR s'adjoit les compétences de deux partenaires : l'Alte 69 et Soliha.

Ainsi, le bilan 2023 fait ressortir :

- 879 ménages ayant eu contact avec le guichet unique ;
- 83 conseils renforcés par l'Alte 69 ;
- 212 diagnostics de logement à domicile par Soliha ;
- 195 dossiers traités par la plateforme de rénovation de l'habitat ;
- 940 828 € d'aides allouées par la COR pour un montant de travaux de 6 858 316 €, permettant ainsi de soutenir les entreprises locales.

2023 a vu également la première édition du Forum de la rénovation de l'habitat. Organisé par la COR les 27 et 28 octobre à Amplepuis, cet événement à destination des habitants, investisseurs et professionnels de la rénovation de l'habitat a permis d'apporter des conseils, de sensibiliser et de créer du lien entre les différents publics.

Cette première édition a remporté un franc succès avec 460 visiteurs sur les deux jours et 57 participants à la soirée dédiée aux professionnels. Plus de 130 prises de contact ont pu être faites par nos partenaires.

## 2. DE MULTIPLES OPÉRATIONS AMBITIEUSES CONCOURANT À LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

### OPAH-RU Amplepuis : des objectifs initiaux revus à la hausse

L'OPAH-RU a été signée le 16 février 2021 pour six ans. Du fait d'une forte dynamique dès la première année, un avenant n°1 a été signé le 20 octobre 2022 afin d'augmenter les objectifs propriétaires occupants et bailleurs, qui sont les suivants :

#### 90 logements de propriétaires occupants, dont :

- 4 logements indignes ou très dégradés ;
- 56 rénovations énergétiques ;
- 30 adaptation à la perte d'autonomie.

#### 3 syndicats de copropriété.

#### 35 logements de propriétaires bailleurs, dont :

- 15 logements indignes ou très dégradés ;
- 20 rénovations énergétiques.

Avec les 26 dossiers engagés en 2021, l'objectif total sur les six ans de la convention est de 154 logements rénovés.

Pour l'année 2023, le bilan est le suivant pour les propriétaires occupants :

- 7 dossiers d'adaptation du logement à la perte d'autonomie ;
- 9 dossiers de rénovation énergétique.



### OPAH-RU Tarare : une dynamique qui se poursuit

L'OPAH-RU Tarare a été signée en juillet 2019 pour une durée de six ans. L'objectif est d'améliorer 322 logements dont 166 subventionnés par l'ANAH. L'année 2023 a connu une bonne dynamique de rénovation, avec l'atteinte des objectifs annuels.

Ainsi, on dénombre sur cette année 63 visites à domicile (hors visites de contrôle et de fin de travaux) avec la répartition suivante : 22 visites chez des propriétaires occupants, 17 chez des locataires et 16 chez des propriétaires bailleurs.

Ces visites ont majoritairement concerné des projets de rénovation énergétique. Les autres thèmes des visites sont la résorption de l'habitat indigne, l'adaptation du logement à la perte d'autonomie et la grande dégradation des logements.



## OPAH-RU Cours et Thizy-les-Bourgs : vers une nouvelle contractualisation

La convention OPAH-RU des Communes de Cours et de Thizy-les-Bourgs s'est terminée en février 2023. Une nouvelle convention a été signée le 6 février 2023 pour cinq ans. Cependant, du fait de la forte dynamique dès les premiers mois de l'opération, un avenant n°1 est en cours d'élaboration afin d'augmenter les objectifs relatifs aux propriétaires occupants sur l'autonomie et l'énergie.

La convention fixe des objectifs quantitatifs ainsi que qualitatifs. Pour les propriétaires occupants, ces derniers relèvent de l'amélioration de la performance énergétique des logements afin de lutter contre la précarité énergétique, de la réhabilitation des logements indignes et très dégradés afin de sortir des logements de la vacance, de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie afin de favoriser le bien vieillir à domicile.

Pour les propriétaires bailleurs, les objectifs sont de sortir des immeubles en monopropriété de la vacance et de la grande dégradation, notamment en centre-bourg, de favoriser la sortie de projets qualitatifs et ambitieux avec des aménités.

De manière générale, l'OPAH-RU s'attache à améliorer le cadre de vie des habitants actuels et ainsi de renforcer l'attractivité du territoire, notamment dans le cadre du programme Petites villes de demain. Différentes primes et ingénieries spécifiques sont proposées dans cette OPAH-RU afin d'accompagner les propriétaires bailleurs et favoriser la sortie de logements adaptés aux enjeux du changement climatique et correspondant aux modes d'habiter actuels.

Pour 2023, le bilan est le suivant pour les propriétaires occupants : 7 dossiers d'adaptation du logement à la perte d'autonomie et 16 dossiers de rénovation énergétique.



## RHI à Tarare : la poursuite du travail sur l'îlot Cour royale

En 2023, la COR a poursuivi le travail d'acquisition foncière avec l'appui de l'Etablissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (Epora).



## Programme d'intérêt général (PIG) : un nouveau dispositif pour les 27 communes

Ce Programme d'intérêt général (PIG) s'étend de 2022 à 2027 et a pour objectif la rénovation de 410 logements.

Sur cinq ans, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) s'engage financièrement à hauteur de 3 107 612 € (dont 2 643 750 € d'aide aux travaux et 463 862 € d'aide à l'ingénierie). La COR s'engage quant à elle à hauteur de 2 201 158 € (dont 1 714 100 € d'aide aux travaux et 487 058 € d'aide à l'ingénierie). Le Département du Rhône et Procivis Rhône sont également signataires de la convention et apportent leur aides (subvention et/ou préfinancement) selon leurs règlements respectifs.

La COR a confié la mission de suivi-animation du nouveau PIG à Soliha, qui apporte un accompagnement technique, administratif et financier gratuit aux propriétaires. Des permanences régulières sont organisées sur le territoire, à Amplepuis, Cours, Lamure-sur-Azergues, Tarare et Thizy-les-Bourgs. Sur le périmètre du PIG, les ménages non éligibles aux aides de l'ANAH pourront toujours bénéficier de l'accompagnement de l'Alte 69 pour bénéficier des aides de la COR en fonction du programme de travaux envisagés.

## Etude logements vacants

En 2023, la COR a poursuivi et finalisé l'étude pré-opérationnelle sur la vacance résidentielle à l'échelle des 31 communes, accompagnée par le bureau d'études Espacité. L'objectif de cette étude est de caractériser les typologies de vacances, de proposer plusieurs scénarios d'intervention pour la résorption de celles-ci.

## ORI à Thizy-les-Bourgs : la poursuite des études

Cette Opération de restauration immobilière (ORI) concerne quatre immeubles de la place du Commerce à Thizy-les-Bourgs.

L'année 2023 a été marquée par la poursuite des études afin de favoriser la sortie des projets.

## Petites villes de demain, de la signature à la phase opérationnelle

Suite à la signature de la convention d'adhésion le 27 avril 2021 entre les communes d'Amplepuis, Cours, Thizy-les-Bourgs, la COR et l'État, une convention cadre Petites villes de demain (PVD) a été signée le 3 janvier 2023, ainsi qu'un avenant n° 2 à l'Opération de revitalisation du territoire le 1<sup>er</sup> février 2023 afin d'intégrer le programme PVD et d'actualiser le Projet de territoire de la COR.

Parmi les actions de la convention cadre, les communes lauréates ont travaillé sur les projets suivants :

- Amplepuis : lancement de l'étude pour la restructuration du site en centre-bourg de l'EHPAD Les Glycines et de l'ancien hôpital accueillant actuellement le musée Thimonnier ;
- Cours : rédaction du cahier des charges pour le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'une halle couverte en centre-bourg ;
- Thizy-les-Bourgs : lancement de l'étude pour la requalification du site de l'ex-piscine estivale.

## B - L'aide aux entreprises locales, une priorité du développement économique

La COR soutient durablement les entreprises locales par de multiples actions avec le souci constant de soutenir l'économie de proximité.

### 1. LE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT : UNE CONSTANTE DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

La COR a la volonté de développer l'économie sociale et solidaire (complémentarité entre les entreprises, soutien aux associations, insertion via l'emploi social...) par l'accueil des entreprises de son territoire.

En outre, désireuse de maintenir sa position de territoire à entrepreneurs, elle accompagne les porteurs de projets via son pôle entrepreneurial composé de neuf partenaires et de ses pépinières d'entreprise Phare à Tarare et Pépita à Thizy-les-Bourgs. La mutualisation d'un bâtiment, l'accompagnement quotidien, les permanences, les Petits déjs de l'éco (tous les premiers vendredis du mois) et les ateliers thématiques ont pour but de voir évoluer les porteurs de projets en tant que dirigeants d'entreprises responsables de leur société et de leur environnement.

Dans le cadre de l'aide à l'investissement immobilier des entreprises, la COR soutient les structures dans leur développement et bonifie les entreprises engagées. En 2023, des subventions équivalentes à 186 946 € ont été octroyées, permettant à cinq entreprises du territoire d'acquérir, de rénover ou d'agrandir leurs locaux et ainsi de créer quatre nouveaux emplois à plein temps, ou équivalents, en CDI.

Le Conseil communautaire avait acté en 2020 la nécessité de la prise en compte du développement durable dans la mise en œuvre des projets par les entreprises, en créant un bonus écologique d'un montant de 10 000 € conditionné à la réalisation d'au moins un des critères suivants: performance énergétique (obtention d'un label type BEPos, BBC Effinergie, Passiv), énergie renouvelable thermique (chauffage bois, géothermie, solaire thermique...), EnR photovoltaïque et construction en bois local. À ce titre, un bonus écologique a été octroyé à une entreprise ayant déposé son dossier en 2023.





## 2. FAVORISER L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ, PAR UN SOUTIEN FINANCIER CONSÉQUENT ET L'ANIMATION D'UN ÉCOSYSTÈME DE PARTENAIRES

Très impliquée aux côtés des commerces locaux depuis sa création, la COR poursuit son soutien aux commerces de proximité désireux d'investir dans la rénovation de leur devanture, l'acquisition d'équipements professionnels, la mise en accessibilité et la sécurité ou l'agencement de leur aménagement intérieur.

Ce dispositif local s'intègre au programme régional d'aide en faveur des TPE, dans le cadre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII 2022-2027) pour lequel la COR et ses 31 communes ont renouvelé début 2023 leur partenariat pour les cinq années à venir. A cette occasion, et afin d'avoir une cohérence avec le programme Petites villes de demain visant la redynamisation des centres-bourgs / centres-villes, la COR et les communes ont délimité un périmètre d'éligibilité au sein de chaque commune.

En 2023 sur l'ensemble du territoire, 12 commerçants ont bénéficié de subventions pour un montant total de 29 933 €, dont quatre avec un bonus énergétique au titre

d'installations performantes en matière d'éclairage, d'isolation et de chauffage. Ce dispositif d'aide participe directement à l'économie du territoire puisque les deux tiers des investissements générés par ces projets (plus de 295 155 € d'investissement au total) ont été dépensés au profit d'entreprises et d'artisans locaux.

Depuis 2018, la COR demeure un partenaire essentiel de la Fédération des commerçants et artisans Atout Commerce et finance 45 % des dépenses de la fédération, désormais identifiée comme l'alliée de l'économie de proximité. En effet, Atout commerce œuvre en faveur de l'animation commerciale à l'échelle du territoire et participe à rassembler et professionnaliser les commerçants et artisans de l'Ouest rhodanien. Outils digitaux performants et innovants, soutien à la communication et au marketing, accompagnement numérique individualisé, système de fidélisation à la carte, titres cadeaux pour les salariés d'entreprises et bénévoles d'associations...

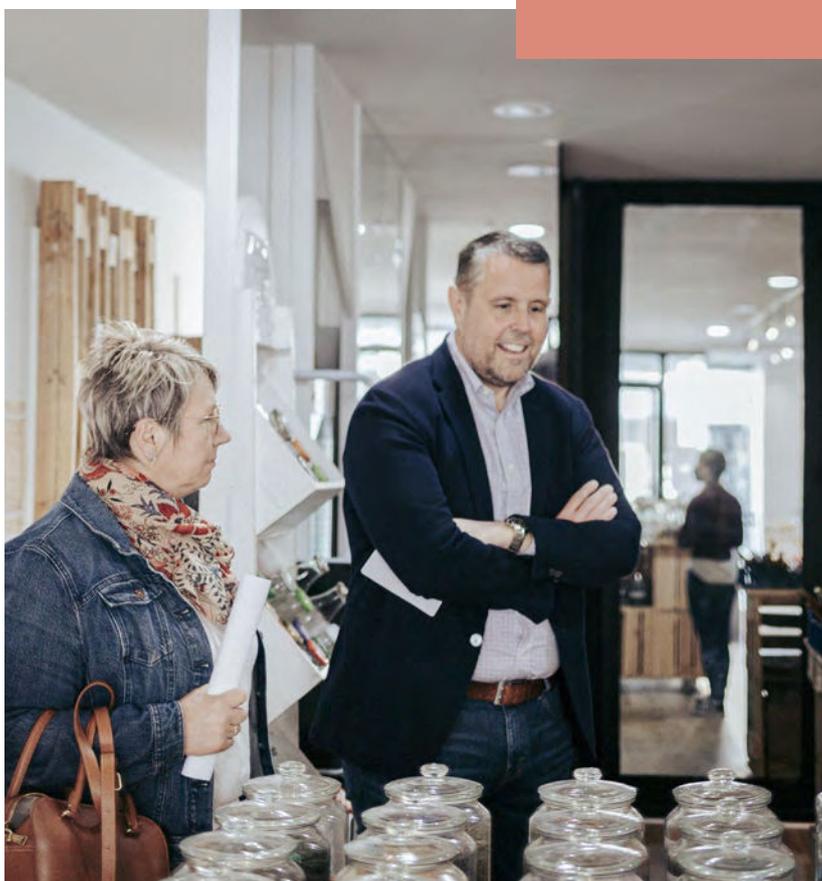
Atout Commerce propose à ses 208 commerçants adhérents

une offre personnalisée qui s'étoffe chaque année. Et c'est le consommateur qui en profite puisque l'ensemble du territoire est couvert par les offres de la fédération : la fédération continue d'avoir des nouveaux commerçants en haute vallée d'Azergues. Du côté de Cours, l'association d'union commerciale Procom, dernière du territoire qui n'avait pas encore adhééré jusqu'alors, a rejoint la Fédération au printemps 2023.

Sur la période de janvier à octobre 2023, les cartes de fidélité comptabilisaient 4,4 millions d'euros de chiffre d'affaires, générant 52 552 € de remises, soit une évolution de plus de 20 % par rapport à 2022 sur la même période. Directement réinjectés dans l'économie de proximité, les chèques cadeaux suivent cette évolution et représentent 278 347 € en 2023, un chiffre en augmentation de 8 %.

Enfin, la pépinière commerce permet d'accompagner les porteurs de projets de commerces innovants au sein du territoire de la COR à travers une aide au loyer, une aide à l'investissement et un accompagnement pendant trois ans dans le local de leur choix.

En 2023, la COR a étudié deux projets d'implantation en centre-ville mais, faute de financements, un seul projet a pu intégrer le dispositif à Thizy-les-Bourgs.



### 3. ARTISANAT ET MARCHÉS POUR UNE ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ



La COR poursuit son partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat : des permanences régulières de cette dernière à destination des acteurs économiques des secteurs de l'artisanat ont pu être organisées au sein des tiers-lieux La Bobine à Tarare et à Lamure-sur-Azergues afin de rester au plus proche du territoire.

Le système de boutique éphémère, consistant à accueillir des artisans créateurs sur des temps courts, continue d'être très attractif : 39 semaines ont été occupées en 2023 à la boutique située à Tarare, contre 29 en 2022 et 17 en 2021. Ce système atteint l'objectif visé, puisque plusieurs artisans occupant cette boutique les années précédentes se sont regroupés pour ouvrir, à l'automne 2023, deux ateliers-boutiques partagés dans le centre-ville tararien.

En plein été à la Pause gourmande des Écharmeaux ou au cœur de l'hiver lors du Marché de Noël à Lamure-sur-Azergues, la COR soutient et valorise les producteurs et artisans locaux en alimentaire et non alimentaire. Ces événements constituent une vitrine des savoir-faire du territoire pour ses habitants et ses visiteurs.

Suite à des sollicitations d'artisans d'art et de création, la COR a proposé la constitution d'un groupe de travail pour les aider à gagner davantage en visibilité au-delà des événements. Quatre ateliers ont été proposés tout au long de l'année 2023, dont un en présence de la Chambre de métiers et de l'artisanat, et devraient se poursuivre en 2024.

Les marchés hebdomadaires se maintiennent dans 15 communes comme le rappelle le Guide des marchés de l'Ouest rhodanien, outil de communication édité par la COR et très apprécié pour consommer localement (listes des marchés, des présentoirs de produits locaux présents chez les commerçants, des points de vente de producteurs...).

## C - Des actions en faveur d'une agriculture et d'une forêt durables

### 1. UNE AGRICULTURE TOUJOURS PLUS SOUCIEUSE DE SES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

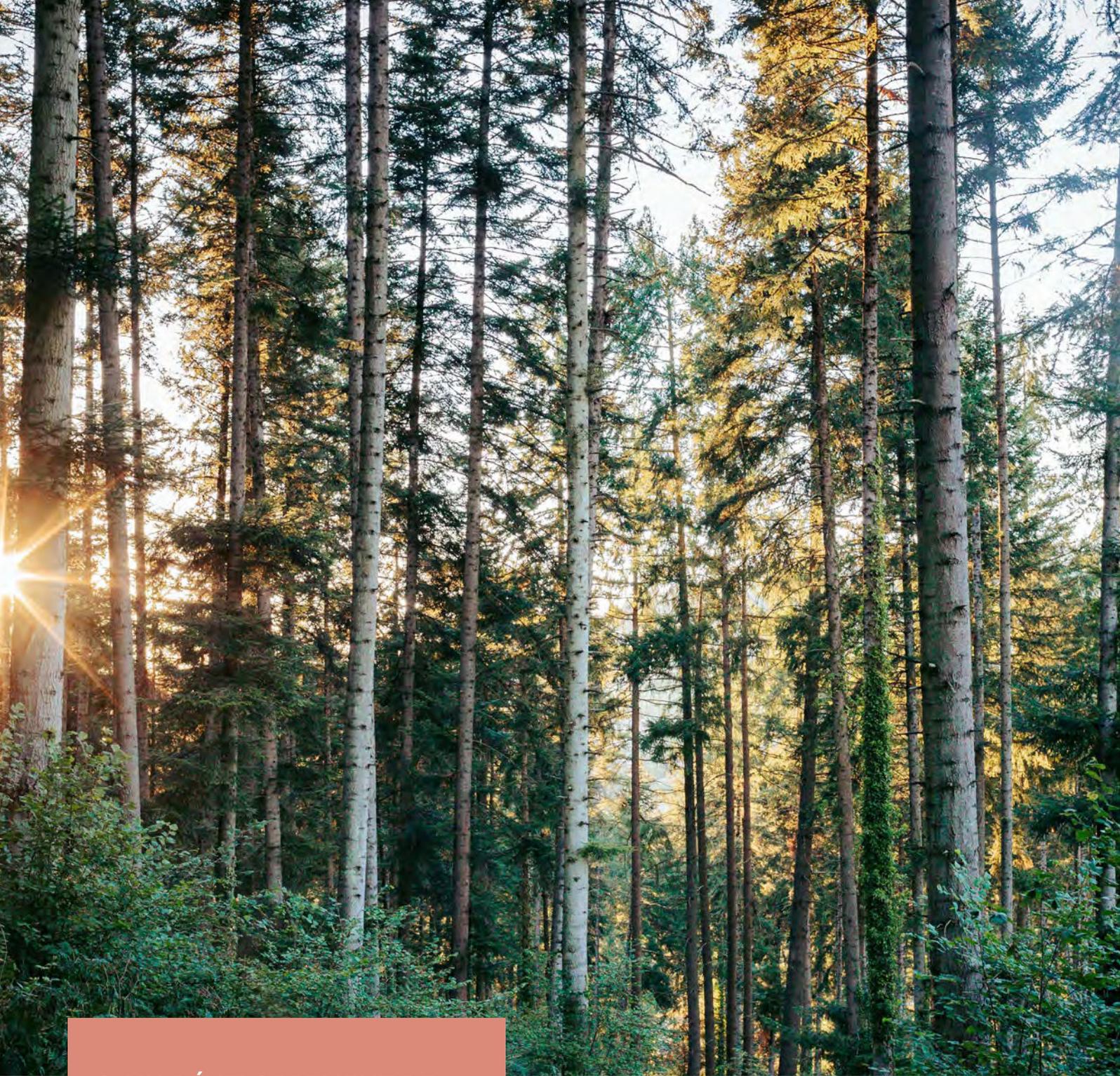
En 2023, la COR a renouvelé son opération de collecte des plastiques agricoles : 89 agriculteurs ont déposé, les 18 et 19 avril, plus de 33 tonnes de plastiques agricoles sur les sites de Saint-Marcel-l'Éclairé et Saint-Nizier-d'Azergues. Ces plastiques ont ensuite été récupérés et valorisés par l'organisme Adivalor.

Souhaitant promouvoir une alimentation locale, la COR a poursuivi son projet de rénovation de l'abattoir Rhône Ouest à Saint-Romain-de-Popey. Elle a relancé le recrutement d'un maître d'œuvre en charge des travaux pour l'abattoir pour y intégrer ceux de l'atelier de découpe adjacent et proposer ainsi un service global aux usagers. L'avant-projet définitif a été validé fin 2023 et le début des travaux est prévu au premier trimestre 2024 pour 20 mois.

En outre, la COR a été reconnue territoire de Projet alimentaire en émergence (niveau 1) par le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire suite à sa candidature au programme national alimentaire 2022. Un nouvel appel à projet doit être déposé pour financer l'animation du projet alimentaire territorial qui sera lancé en 2024.

Enfin, la COR a soutenu l'organisation du concours fromager fermier From'in Rhône, où 51 producteurs de tout le département ont participé. Quatre exploitations locales ont été récompensées lors de cette édition.





## 2. UN DÉVELOPPEMENT DE LA FORÊT PENSÉ DE MANIÈRE DURABLE

La COR a continué sa participation active dans la démarche collective de la Stratégie forestière du Beaujolais porté par le Syndicat mixte du Beaujolais. Différentes actions de promotion et de valorisation de la filière, à destination notamment des professionnels et des élus, ont été mises en place par Fibois 69 en charge de l'animation de cette stratégie forestière.

La poursuite de la convention avec le Centre régional de la propriété forestière (CRPF), en partenariat avec la Communauté de communes Saône Beaujolais, a permis la mise en place d'actions à destination des propriétaires forestiers pour l'adaptation au changement climatique. Des études ressources ont été menées sur les massifs du territoire et un réseau de placettes permet aux référents de suivre l'évolution des plantations sur le long terme. Le CRPF a également accompagné des projets de dessertes forestières pour une meilleure utilisation de la ressource.





Ouest **Rhodanien**  
Communauté d'agglomération